

Strasbourg / Journée internationale des droits de l'enfant

## Des mineurs tantôt protégés, tantôt malmenés

A l'occasion de la journée des droits de l'enfant, qui a eu lieu hier, Richard Sancho-Andreo, directeur de l'association Themis (\*), fait le point sur la situation des mineurs étrangers en France. Il souligne par ailleurs les incohérences de nos lois qui protègent les enfants dans certains cas et bafouent cette protection dans d'autres.

■ **DNA** : Quels textes protègent les mineurs résidant en France ?

Richard Sancho-Andreo : La convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), adoptée le 20 novembre 1989 à New York, est le texte de référence. Après ratification, elle est entrée en vigueur en France le 6 septembre 1990. Elle concerne tous les enfants (\*\*), quels que soient leur nationalité et leur statut en matière de droit au séjour.

– Nos politiques en matière d'asile et d'expulsions sont-elles compatibles avec les droits définis dans cette convention ?

– Non. Nous assistons chaque jour à des expulsions de parents en situation irrégulière dont les enfants sont nés et scolarisés en France. Or, d'après la CIDE, la séparation n'intervient « que dans l'intérêt supérieur de l'enfant ». C'est un principe fondamental. Ainsi, il est arrivé, dans le cas d'une famille de demandeurs d'asile déboutés et contraints de dormir dehors, que le juge pour enfants place le mineur dans un établissement pouvant l'accueillir avec ses parents.

– Y a-t-il eu, dans le Bas-Rhin, des expulsions de parents aboutissant à l'éclatement de la famille ?

– A l'inverse de certains de ses homologues, Jean-Paul Faugère, préfet du Bas-Rhin, s'est engagé à ne pas séparer familles et enfants. Il n'en a pas moins accordé un nombre restreint de titres de séjour aux familles qui s'étaient manifestées pour une régularisation au titre de la circulaire Sarkozy. La majorité de ces familles vivent donc une situation absurde : elles ne sont ni régularisables, ni expulsables. Résultat : parents et enfants souffrent en vain.

– Doit-on en conclure que les différents dispositifs légaux sont incohérents ?

– Il arrive, en tout cas, qu'ils entrent en contradiction. Deux projets de loi passent bientôt à l'Assemblée. L'un, rédigé par Philippe Bas, ministre délégué à la Famille, porte sur une réforme de la protection de l'enfance. L'autre, conçu par Nicolas Sarkozy, ministre de l'Intérieur, sur la prévention de la délinquance. Comme le relève notre présidente, Josiane Bigot, le premier texte se soucie de protéger des mineurs, le second donne l'impression que c'est la société qui veut se protéger de ces mêmes mineurs. Comme si en quelques mois, ou quelques années, un enfant digne d'attention de-

### Des « ambassadeurs » auprès des jeunes

Le défenseur des enfants va recruter, en partenariat avec l'association Unis-Cité, une vingtaine de jeunes « ambassadeurs » des droits de l'enfant auprès des jeunes, dans le cadre du service civil volontaire. L'opération est prévue en janvier prochain à Strasbourg, à Lyon et en Ile-de-France.

Issus d'horizons divers et âgés de 18 à 25 ans, ils iront à la rencontre des enfants et des adolescents dans les écoles, collèges, quartiers et débattront avec eux des questions touchant aux droits de l'enfant.

Ils bénéficieront d'une double formation. L'institution du défenseur des enfants formera les jeunes sur les droits de l'enfant et Unis-Cité, association pionnière en France du service civil volontaire, assurera la formation civique.

Dans le cadre du service civil volontaire, les jeunes auront un contrat de 26 heures par semaine indemnisé 600 euros par mois.



Richard Sancho-Andreo, directeur de Themis. (Photo DNA - Cédric Joubert)

venait un criminel en puissance. **Manuel Plantin**

(\*) Créée en 1989, Themis est une association strasbourgeoise spécialisée dans les droits de l'enfant. Elle accompagne juridiquement les victimes de maltraitance et mène des actions de prévention. Les onze salariés de la structure s'appuient sur un

réseau d'une soixantaine d'avocats.

(\*\*) Juridiquement, mineur et enfant sont synonymes.

► Ce soir, 20 h, conférence sur « Les mineurs déplacés et réfugiés en Europe », au centre culturel de Neudorf, 5, place Albert-Schweitzer.